

# Évaluation des édifices municipaux

## Accessibilité universelle

Date : 27 juillet 2015

Lieu : Hôtel de ville (19, avenue Marquette)

---

### **Sommaire**

1. L'accès général du bâtiment, à l'extérieur et à l'intérieur, est excellent.
2. Les stationnements et l'allée pour accéder au bâtiment sont sans obstacle.
3. Présence d'un appareil élévateur pour accéder au 2<sup>e</sup> étage
4. À part quelques détails à améliorer, la salle de toilettes (rez-de-chaussée) est accessible.

# Évaluation des édifices municipaux

## Normes de conception sans obstacles

Date : 27 juillet

Lieu : Hôtel de ville

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### 1. Stationnements :

- Nombre : 3
- Mesures :
  - Avant et côté : 3 900 mm de large
- Il y a une pente difficile à monter pour le trajet du stationnement à l'avant de l'hôtel de ville jusqu'à la rampe d'accès. Heureusement, il y a deux autres stationnements sur le côté qui n'ont pas ce problème.
- La largeur totale compense pour l'absence de bande latérale.
- Pour le stationnement avant, il y a un petit « bump » pour l'accès au pavé. Action potentielle et simple pour amélioration du parcours de le réparer.



#### 2. Rampes :

- Proportion de la rampe sur le côté de la porte aux employés : 5 830 mm de long x 320 mm de haut... donc pente d'environ 1 / 18.
- Entrée de la rampe à 1 M de large est correct, mais il manque un palier de 1 500 mm x 1 500 mm au bas. Tout de même accessible.

- Au milieu de la rampe, l'asphalte est accidenté et pourrait être réparé.



### 3. Entrées et portes :

- Poignée en D pour l'entrée principale = conforme.



### 4. Commandes :

- Les principales commandes (boutons d'appels pour appareil-élévateur et ouverture des portes) sont conformes.

## 5. Appareil élévateur :

- Essai avec un fauteuil roulant concluant.
- Les dimensions du palier (760 mm x 1 040 mm) sont sous la norme suggérée, mais c'est utilisable. Par contre, l'accompagnateur doit suivre dans l'escalier et non sur l'appareil-élévateur.
- À vérifier : normes canadiennes pour appareil-élévateur.



## 6. Salle de toilettes :

- Au rez-de-chaussée : aire libre de moins de 1 200 mm à certains endroits à l'intérieur de la toilette universelle. MAIS pas nuisible pour la circulation, test à l'appui.
- Poignée : pas un des types suggérés, mais se manie bien.
- Barres d'appui : une des barres est en diagonale (doivent être fixées horizontalement).
- Dégagement de 700 mm entre barre d'appui et paroi du mur. Trop grande, mais ne nuit pas à l'utilité.
- Lavabo : distance de 380 mm entre axe et paroi latérale...devrait être minimum 460 mm. Ne nuit pas, test à l'appui et difficile à changer.
- Miroir dans la toilette : ne respecte pas hauteur (370 mm de trop) et non-incliné dans ce cas. Action potentielle.
- Crochet porte-manteau : aucun. Action potentielle.



## 7. Aide handicapés visuels :

- Obstacles mineurs pour personnes qui se déplacent en longeant les murs : extincteurs de fumée. Action potentielle de les déplacer.
- Nez des marches, bord de palier et fin des rampes : pas de couleur contrastante ou motif distinct à plusieurs endroits. Action potentielle.
- Main courante continue sur escalier : il n'y en a pas pour l'escalier avant de l'hôtel de ville. Action potentielle.





Date : 27 juillet 2015 (par Mathieu Pineault)

Lieu inspecté : Hôtel de Ville

Catégories	Critères	Cochez si respecté
------------	----------	--------------------

### STATIONNEMENTS

	Au minimum une place pour personnes handicapées pour un stationnement d'au moins 25 places desservant un bâtiment (p. 22)	<input type="checkbox"/>
	Le plus près possible de l'entrée sans obstacles du bâtiment la plus rapprochée	<input type="checkbox"/>
	Chaque place doit avoir une largeur minimale de 2 400 mm	<input type="checkbox"/>
	Chaque place doit comporter une allée latérale de circulation d'au moins 1 500 mm, parallèle sur toute la longueur de la place et indiquée par un marquage contrastant	<input type="checkbox"/>

### RAMPES

	<b>Si pas accès à l'entrée au niveau du trottoir, doit avoir une rampe d'accès conforme (p. 11)</b>	<input type="checkbox"/>
	Une largeur libre d'au moins 870 mm entre deux mains courantes et d'au plus 920 mm (p. 37)	<input type="checkbox"/>
	Une pente d'au plus 1 : 12 (p. 37)	<input type="checkbox"/>
	Un palier d'au moins 1 500 sur 1 500 mm au haut et au bas (p. 37)	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Un palier d'au moins 1 200 mm de longueur et d'au moins la même largeur que la rampe lorsque 1) intervalle d'au plus 9 m en longueur 2) changement brusque de direction (p. 38, bel exemple visuel)	<input type="checkbox"/>
	Les planchers ou les allées (ex : bâtiment au trottoir) ayant une pente supérieure à 1 : 20 doivent être conçus comme des rampes	<input type="checkbox"/>

### ENTRÉES ET PORTES

	Au moins 50 % des entrées piétonnières sont sans obstacles (p. 11)	<input type="checkbox"/>
	Largeur libre de l'ouverture d'au moins 800 mm lorsque la porte est ouverte à 90 degrés (p. 31)	<input type="checkbox"/>
	Ouverture (poignées) doit être possible sans exiger un effort spécial de préhension ni une rotation du poignet	<input type="checkbox"/>
Porte principale	Hauteur du seuil (p. 16 et 31) - 1 : 2 si 13 mm et moins / 1 : 12 si plus de 13 mm	<input type="checkbox"/>
Mécanisme	Mécanisme d'ouverture automatique (ferme-porte de minimum 3 secondes) <b>OU</b> dégagement latéral de 300 mm si on pousse la porte et 600 mm si on tire la porte (p. 33-35)	<input type="checkbox"/>

	Si vestibule (ex : urbanisme?) doit avoir une distance libre, entre 2 portes consécutives, d'au moins 1 200 mm en plus de la largeur de toute porte qui empiète sur le parcours entre les 2 portes (p. 36)	<input type="checkbox"/>
<b>PARCOURS SANS OBSTACLES</b>		
	Avoir une largeur libre d'au moins 920 mm (p. 15)	<input type="checkbox"/>
	Peut comporter des rampes ou des appareils élévateurs à plate-forme, s'il y a une différence de niveau	<input type="checkbox"/>
	Plus de 30 m de longueur : à chaque intervalle de 30 m, des sections d'au moins 1,5 m de largeur X longueur	<input type="checkbox"/>
<b>PLANCHERS ET VOIES PIÉTONNIÈRES</b>		
	Ne doivent pas comporter d'ouverture qui permette le passage d'une sphère de plus de 13 mm de diamètre	<input type="checkbox"/>
	Doivent être tels que toute ouverture allongée soit à peu près perpendiculaire à la direction de la circulation	<input type="checkbox"/>
	Doivent être stables, fermes et antidérapants (p. 15)	<input type="checkbox"/>
	Doivent comporter une pente de transition d'au plus 1 : 2 à chaque différence de niveau d'au plus 13 mm	<input type="checkbox"/>
	Doivent être inclinés ou comporter une rampe pour chaque différence de niveau supérieur à 13 mm	<input type="checkbox"/>
<b>COMMANDES</b>		
	Doivent être situées à une hauteur comprise entre 400 mm et 1 200 mm (inclut interrupteurs, boutons d'appel et prises de courant)	<input type="checkbox"/>
<b>APPAREILS ÉLÉVATEURS</b>		
À vérifier	Hôtel de ville seulement - Norme CAN/CSA-B355 (appareils élévateurs pour personnes handicapées)	<input type="checkbox"/>
	Chaque porte palière doit être équipée d'un mécanisme d'ouverture électrique	<input type="checkbox"/>
Voir notes	Dimensions de 800 mm sur 1 500 mm pour accueillir une personne en fauteuil roulant et un accompagnateur	<input type="checkbox"/>
<b>PLACES POUR FAUTEILS ROULANTS</b>		
Non-applicable	Endroits à vérifier : arénas, Centre des arts, Jardin des glaciers	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Dans les établissements de réunion, le nombre de places prévues pour les fauteuils roulants dans les pièces ou les aires avec sièges fixes qui sont utilisées par le public <b>doit être conforme au tableau 3.8.2.1</b> (p. 21)	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Être des surfaces horizontales dégagées ou horizontales avec sièges amovibles	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Mesurer au moins 900 mm de largeur sur 1 525 mm de longueur si l'accès doit se faire latéralement ou au moins 1 220 mm de longueur, s'il doit se faire par l'avant ou par l'arrière	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Être disposées de façon à ce qu'au moins 2 d'entre elles soient côte à côte	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Être situées à côté d'un parcours sans obstacles sans empiéter sur l'accès à une rangée de sièges ou à une allée	<input type="checkbox"/>



Non-applicable	Offrir un choix d'emplacements parmi les places prévues ainsi qu'une vue dégagée sur l'événement présenté	<input type="checkbox"/>
<b>SALLE DE TOILETTES</b>		
	<b>Salle de toilettes avec plusieurs cabines (p. 41-42, voir image), au moins une cabine doit être...</b>	
Non-applicable	D'au moins 1 500 mm de largeur sur 1 500 mm de profondeur	<input type="checkbox"/>
Voir notes	Avec une toilette dont le dégagement entre l'appareil et l'une des parois adjacentes est d'au moins 285 mm et d'au plus 305 mm	<input type="checkbox"/>
	Avec une toilette équipée d'un abattant situé entre 400 et 460 mm au-dessus du plancher	<input type="checkbox"/>
	Avec une toilette équipée d'une chasse d'eau à action manuelle facilement accessible à une personne en fauteuil roulant ou encore actionnée automatiquement	<input type="checkbox"/>
	Avec une toilette équipée d'un dossier, comme un couvercle	<input type="checkbox"/>
	Avec une toilette équipée d'un abattant sans mécanisme à ressorts	<input type="checkbox"/>
	<b>Salle de toilettes universelle (une seule cabine, p. 25, 44-45) :</b>	
	D'au moins 1 700 mm de largeur sur 1 700 mm de profondeur	<input type="checkbox"/>
	Une aire libre d'au moins 1 500 mm de diamètre	<input type="checkbox"/>
	Un dégagement d'au moins 875 mm de la toilette au mur latéral opposé	<input type="checkbox"/>
	Une porte qui se verrouille de l'intérieur, qui peut se déverrouiller de l'extérieur en cas d'urgence	<input type="checkbox"/>
	PLUS les autres critères décrits dans la salles de toilettes avec plusieurs cabines et cette section	<input type="checkbox"/>
	<b>Porte pour salle de toilettes (voir p. 41) :</b>	
	Qui se verrouille de l'intérieur avec le poing	<input type="checkbox"/>
	Qui offre un dégagement d'au moins 800 mm en position ouverte	<input type="checkbox"/>
Voir notes	Qui s'ouvre vers l'extérieur, à moins qu'il n'y ait, à l'intérieur de la cabine, une aire libre d'au moins 1 200 mm de diamètre	<input type="checkbox"/>
Voir notes	Munie, du côté intérieur, d'une poignée d'au moins 140 mm de longueur, dont le centre se trouve à une distance comprise entre 200 et 300 mm du côté charnières de la porte et entre 900 et 1 000 mm au-dessus du plancher	<input type="checkbox"/>
	Munie d'une poignée extérieure près du côté pêne	<input type="checkbox"/>
	<b>Barres d'appui (voir p. 41) :</b>	
Non, diagonale	Fixées horizontalement à la paroi latérale la plus près du W.-C. et se prolongeant d'au moins 450 mm de part et d'autre de la projection du devant du W.-C. sur cette paroi	<input type="checkbox"/>
	Des barres d'appui d'au moins 600 mm de longueur, fixées horizontalement au mur arrière de manière à être centrées par rapport à la cuvette de W.-C. lorsque cette dernière n'a pas de réservoir d'eau	<input type="checkbox"/>
Oui, mais pas les diagonales	Fixées entre 840 et 920 mm au-dessus du plancher	<input type="checkbox"/>

	Pouvant résister à une charge d'au moins 1,3 kN appliquée verticalement ou horizontalement	<input type="checkbox"/>
	Ayant un diamètre compris entre 30 et 40 mm	<input type="checkbox"/>
Voir notes	Offrant un dégagement, par rapport à la paroi, compris entre 35 et 45 mm	<input type="checkbox"/>
	<b>Lavabo (p. 43-44, voir image) :</b>	
Voir notes	Placé de telle sorte qu'il y ait au moins 460 mm entre son axe et la paroi latérale	<input type="checkbox"/>
	Dont la bordure est à au plus 865 mm au-dessus du plancher	<input type="checkbox"/>
	Qui offre un dégagement, en dessous, d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur à 280 mm de l'extrémité avant et 230 mm de hauteur sur une distance comprise entre 280 et 430 mm par rapport à l'extrémité avant	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Dont les tuyaux sont calorifugés, s'il y a risque de brûlure	<input type="checkbox"/>
	Avec distributeur de savon situé près du lavabo, à au plus 1 200 mm au-dessus du plancher et à un endroit accessible aux personnes en fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>
	Avec distributeur de serviettes ou appareil sèche-mains situé près du lavabo, à au plus 1 200 mm au-dessus du plancher, à un endroit accessible aux personnes en fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>
Voir notes	<b>Si miroir</b> dans salle de toilettes, doit être fixé au mur de façon que le bas du miroir ne soit pas à plus de 1 m du sol <b>OU</b> être incliné par rapport à la verticale de façon à pouvoir être utilisé par une personne en fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>
Voir notes	Un crochet portemanteau fixé au maximum à 1 200 mm au-dessus du plancher, sur une paroi latérale, et formant une saillie d'au plus 50 mm (voir p. 42)	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Un dégagement d'au moins 1 700 mm entre la face extérieure du devant de la cabine et la face d'une porte de la salle de toilettes s'ouvrant vers l'intérieur, et un dégagement de 1400 mm entre la face extérieure du devant de la cabine et tout appareil sanitaire fixé au mur (voir p. 42)	<input type="checkbox"/>
<b>SIGNALISATION</b>		
	Entrées et salles de toilettes indiquées au moyen du pictogramme d'accessibilité aux personnes handicapées	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Si salle de toilettes non conçues pour personnes handicapées, indications vers celle qui l'est (p. 28)	<input type="checkbox"/>
	Stationnement : Panneau de signalisation P-150-5 normalisé par le MTQ	<input type="checkbox"/>
<b>ALLÉES EXTÉRIEURES</b>		
	Surface antidérapante, continue et unie	<input type="checkbox"/>
	Largeur d'au moins 1 100 mm	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Palier adjacent à l'entrée qui est conforme aux exigences (voir autres catégories)	<input type="checkbox"/>
	Si une allée extérieure mesure plus de 30 m de longueur, elle doit compter, à des intervalles d'au plus 30 m, des sections d'au moins 1 500 mm de largeur sur 2 000 mm de longueur	<input type="checkbox"/>

<b>COMPTOIRS</b>		
	Endroits à vérifier : Urbanisme, <b>Trésorerie</b> , Centre des arts, Électricité, Cour Municipale (p. 47)	<input type="checkbox"/>
N/A : moins de 2m	Tous les comptoirs de service au public qui ont plus de 2 m de longueur doivent avoir, au moins une section sans obstacles d'au moins 760 mm de longueur et sa surface doit être à au plus 865 mm au-dessus du sol	<input type="checkbox"/>
<b>FONTAINES</b>		
	<b>S'il y en a de prévues</b> , au moins une avec :	
	Un gicleur situé près de l'avant, à au plus 915 mm au-dessus du plancher	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Une commande automatique ou qui permet à une personne en position assise de la manoeuvrer d'une main sans avoir à exercer une force supérieure à 22 N	<input type="checkbox"/>
	<i>Note importante : Un dégagement sous la fontaine est utile à une personne utilisant un fauteuil roulant; par contre, il ne peut être détecté par une personne utilisant une canne blanche</i>	<input type="checkbox"/>
<b>APPAREILS D'AIDE À L'AUDITION</b>		
	Endroits à vérifier : Centre des arts seulement	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Les salles de spectacle qui ont plus de 100 m2 de surface doivent être équipées d'appareils d'aide à l'audition desservant tout l'espace occupé par des sièges ( <b>p. 40 pour types de système possibles</b> )	<input type="checkbox"/>
<b>AIDE - HANDICAPÉS VISUELS</b>		
	Les obstacles situés à moins de 1 980 mm du plancher ne doivent pas empiéter de plus de 100 mm horizontalement sur un passage d'issue, un corridor commun, un corridor utilisé par le public de façon à ne pas constituer un danger pour des personnes ayant une incapacité visuelle qui se déplaceraient en longeant les murs (voir p. 52-53)	<input type="checkbox"/>
	EXCEPTION : Les obstacles peuvent empiéter de plus de 100 mm horizontalement, à condition que le dégagement entre l'obstacle et le plancher soit inférieur à 680 mm. (p. 54)	<input type="checkbox"/>
	<b>Rampes, marches et escaliers :</b>	
	Doivent comporter une surface antidérapante	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	S'ils sont accessibles au public, le nez des marches, le bord du palier ou le début et la fin des rampes doit avoir une couleur contrastante ou un motif distinctif de manière à se démarquer du reste de leur surface	<input type="checkbox"/>
	<b>Mains courantes :</b>	
	Doivent être faciles à saisir sur toute leur longueur	<input type="checkbox"/>

	Si elles ont une section circulaire, avoir au moins 30 mm et au plus 43 mm de diamètre ou si elles ont une section non circulaire, avoir au moins 100 mm et au plus 125 mm de périmètre et une section transversale dont la plus grande dimension est d'au plus 45 mm	<input type="checkbox"/>
	Doivent être à une hauteur d'au moins 865 mm et d'au plus 965 mm (voir p. 56)	<input type="checkbox"/>
Voir notes	Au moins une main courante doit être continue sur toute la longueur de l'escalier ou de la rampe, y compris les paliers (voir exception, p. 56)	<input type="checkbox"/>
Non-applicable	Les escaliers et les rampes (d'issue?) doivent avoir au moins une main courante latérale qui se prolonge horizontalement sur au moins 300 mm à chaque extrémité (voir p. 57)	<input type="checkbox"/>